

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-96

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LE FESTIVAL MUSICA RICERCATA POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-TARENTEISE VANOISE

Le festival Musica Ricercata a proposé à la communauté de communes de Haute Tarentaise, une programmation décentralisée des concerts « Musique et Patrimoine » rayonnant sur les communes de la Haute Tarentaise. Pour 2024, les communes de Sainte Foy Tarentaise, Sééz, Villaroger et Montvalezan ont fait le vœu de programmer une tournée de 10 concerts en juillet 2024.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, il est proposé que la communauté de communes de Haute Tarentaise s'associe au festival Musica Ricercata pour assurer la promotion de leurs concerts.

Le coût total du festival s'élève à 8 000€ réparti comme suit :

2 concerts à Villaroger : 1600 €

2 concerts à Sééz : 1600 €

2 concerts à Sainte Foy Tarentaise : 1600 €

4 concerts à Montvalezan : 3200 €

Il est proposé que la communauté de communes de Haute-Tarentaise participe à hauteur 50% du budget, soit **4000 €**.


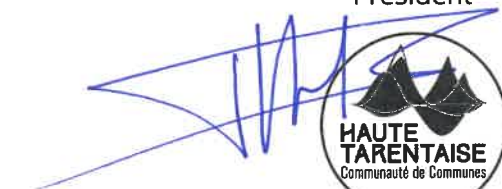
La convention de partenariat 2024, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et le festival Musica Ricercata.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de participer au financement des concerts du festival Musica Ricercata sur les communes de Villaroger, Sééz et Montvalezan, pour un montant de 4000€ ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et l'association Musica Ricercata, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

Convention de partenariat pour la production du festival « Musica Ricercata »

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

L'association Inscape, 21 Rue des Bons Raisins 92150 Suresnes, SIREN n 822173050, SIRET n 82217305000011, représentée par sa Présidente, Madame Sandrine Faucher Matheron, dûment habilitée, désigné sous le terme « Organisateur ».

► **PRÉAMBULE**

L'Association Inscape ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR » organise une programmation de concerts décentralisés sur les communes de Haute Tarentaise en juillet 2024, sous la dénomination « Festival Musica Ricercata ».

La CCHT a souhaité s'associer à l'Association Inscape, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes intéressées ont choisi un concert parmi la programmation 2024 fournie par l'Organisateur.

Les communes concernées sont Montvalezan, Sainte Foy Tarentaise, Les Chapelles, Séez, Villaroger et Les Chapelles.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► **ARTICLE 1 – Organisation du festival**

En 2024, la programmation du festival s'organise comme ceci, en étroite concertation avec les communes accueillant un ou plusieurs spectacles :

- Lundi 22 juillet : concert au théâtre forestier à Montvalezan
- Mardi 23 juillet: concert à la Masure
- Mardi 23 juillet: concert au Miroir
- Mardi 23 juillet: concert à l'hospice du Petit Saint Bernard

- Mercredi 24 juillet: concert au Chatelard
- Mercredi 24 juillet: concert à la Combaz
- Mercredi 24 juillet: concert à la Maison d'Emilien
- Mercredi 24 juillet: concert à l'église de Montvalezan
- Jeudi 25 juillet: concert à la Gurraz
- Jeudi 25 juillet: concert à l'église de Villaroger

► **ARTICLE 2 - Modalités financières**

La CCHT s'engage à une participation financière de 4 000 € (non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des concerts.

► **ARTICLE 3 - Conditions**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement du spectacle, en lien avec les communes accueillant un ou plusieurs concerts. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si le spectacle devait être annulé ou reporté en 2025, le montant intégral de la participation financière de la CCHT devra lui être restitué sur l'année 2024.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

L'association Inscape

Madame Sandrine Faucher Matheron

Présidente

A _____, le

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le

